

Compte-rendu de la réunion du comité syndical Séance du 2 juillet 2019

SDE35	
Village des collectivités	
1 avenue de Tizé CS 43603	
352036 Thorigné-Fouillard	
-	
Nombre de délégués	
En exercice :	36
Présents :	20
Absents :	16
-	
Quorum :	20
-	
Réception par le Préfet	
19/07/2019	
Publication	
19/07/2019	

L'an deux mil dix-neuf, le deux juillet à dix heures trente, le Comité du SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35, dûment convoqué le vingt-cinq juin deux mille dix-neuf, s'est réuni dans les locaux de SMILE 64 bd Voltaire à RENNES sous la présidence de Didier NOUYOU, Président.

Présents : Didier NOUYOU, Président, Christophe MARTINS-MARQUES, Jean-Claude BELINE, Daniel GUILLOTIN (jusqu'au point 15), Loïc GODET et Jean-Luc DUPUY, Vice-présidents, Michel BENEDETTI (à partir du point 8), Camille BONDU, Albert COMBY, Alain COSSONNIERE, André CROGUENNEC, Yvonnick DAVID, André DAVY, Michel JEULAND, Patrick LE GUYADER, Jean-Luc MORLAIS, Franck NOEL, Nadège NOISSETTE, Jacques RENAULT et Daniel TANCEREL, délégués titulaires.

Absents ou excusés : Maurice BEAUGENDRE, Michel BENEDETTI, Olivier DEHAESE, Didier DUPERRIN, Jean-Pierre DELAUNAY, Valérie DESTRUHAUT, Jean-Yves GOMMELET, Claude GUERIN, Gurval GUIGUEN, Jean-Yves INIZAN, Dominique KERJOUAN, André LATREILLE, Yannick NADESAN, Alain PAUL, Jacques POUPART et Patrick SAULTIER, délégués titulaires.

Secrétaire de séance : Jean-Claude BELINE

Le Président déclare que le quorum est atteint, 20 membres sur les 36 membres en exercice étant présents, et que le Comité peut valablement délibérer.

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 21 mai 2019
3. Demande d'actualisation des statuts du SDE35 suite à création de communes nouvelles
4. Finances – Décision modificative n°3
5. Finances – Durées d'amortissement
6. Finances – Attribution d'une subvention exceptionnelle à la commune de Bais
7. Finances – Travaux réseau concédé – Convention avec Territoires et Développement
8. Coopération décentralisée – Demandes de subventions
9. Concession – Négociation du nouveau contrat de concession – Point d'étape
10. Groupement d'achat Energie – Arrêt de la liste des membres pour la consultation relative à la fourniture d'électricité
11. Groupement d'achat Energie – Arrêt de la liste des membres pour la consultation relative à la fourniture de gaz
12. Groupement d'achat Energie – Attribution des marchés relatifs à l'acheminement et à la fourniture de gaz 2021-2025
13. Commande publique – Installation d'une station de recharge « lente » pour véhicules GNV au Village des Collectivités
14. Commande Publique : Achat d'un logiciel de modélisation des réseaux
15. Commande Publique – Réalisation d'une mission d'expertise relative à la stratégie énergétique du Pays de Vitré, notamment en gaz naturel et en chaleur
16. Commande Publique – Evolution de l'infrastructure informatique du SDE35
17. SEML Energ'iv – Prise de participation SAS Breti Sun Park
18. Ressources humaines – Création d'un poste à temps non complet
19. Locaux du SDE35 – Actualisation du programme de travaux
20. Information des attributions exercées par le bureau par délégation du comité
21. Information des attributions exercées par le président par délégation du comité
22. Questions diverses

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le président propose au comité de désigner Monsieur Jean-Claude BELINE en qualité de secrétaire de séance.

Le comité, à l'unanimité, approuve cette proposition.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 21 mai 2019

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 2 avril 2019
3. Finances – Décision modificative n°2/2019
4. Commande publique – Avenants aux marchés
5. Achat groupé d'énergie – Lancement de la consultation relative à l'acheminement et à la fourniture de gaz naturel
6. Achat groupé d'énergie – Attribution de la consultation relative à l'acheminement et à la fourniture d'électricité
7. Administration – Cession foncière à Saint-Grégoire
8. Administration – Cession foncière à Saint-Malo
9. Energie – ALEC – Validation du programme annuel
10. Programme pédagogique à destination des scolaires
11. Ressources humaines – Modification de la valeur faciale des titres restaurant
12. Information des attributions exercées par le bureau par délégation du comité
13. Information des attributions exercées par le président par délégation du comité
14. Questions diverses

3. Demande d'actualisation des statuts du SDE35 suite à création de communes nouvelles

Depuis 2016 plusieurs regroupements de communes ont donné lieu à la création de communes nouvelles dans le département. Ces communes nouvelles sont les suivantes : Piré-Chancé, Montauban-de-Bretagne, Rives-du-Couesnon, Mesnil-Roc'h, Luitré-Dompierre, Saint-Marc-le-Blanc, Val-Couesnon, Chateaugiron, Val-d'Anast, Maen-Roch, Les-Portes-du-Coglais, Guipry-Messac et La Chapelle-du-Lou-du-Lac.

Il est proposé au Comité de demander à Madame la Préfète la mise à jour des statuts du SDE35 en conséquence.

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical sollicite Madame le Préfet pour une actualisation des statuts du SDE35, prenant en compte ces modifications et autorise le Président à réaliser l'ensemble des démarches relatives à cette affaire.

4. Finances – Décision modificative n° 2/2019

Le vice-président délégué informe les membres du Comité syndical que la décision modificative n°3 au budget 2019 porte sur l'inscription de nouvelles opérations sous mandat à réaliser pour le compte des communes sous la maîtrise d'ouvrage déléguée du SDE35 et l'ajustement de certains crédits.

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical, approuve la décision modificative n°3 au budget 2019 telle que résumée ci-après :

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35 - BUDGET PRINCIPAL - DM (projet de budget) - 2019

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**AUTRE - SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35 (1)
AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)**

Numéro SIRET : 20005042500012

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE MUNICIPALE DE RENNES

M. 14

**Décision modificative (projet de budget) 3 (3)
Voté par nature**

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (4)

ANNEE 2019

(1) Indiquer le numéro juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCC, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libéré du budget annexé

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	3 461 030,00	0,00	0,00	0,00	3 461 030,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 888 513,00	0,00	0,00	0,00	2 888 513,00
014	Atténuations de produits	450 000,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00
65	Autres charges de gestion courante	309 990,00	0,00	0,00	0,00	309 990,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		7 109 533,00	0,00	0,00	0,00	7 109 533,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	27 000,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 136 533,00	0,00	0,00	0,00	7 136 533,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	21 836 289,64		0,00	0,00	21 836 289,64
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	5 491 536,07		0,00	0,00	5 491 536,07
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		27 327 825,71		0,00	0,00	27 327 825,71
TOTAL		34 464 418,71	0,00	0,00	0,00	34 464 418,71

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	34 464 418,71
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	40 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	500 000,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
73	Impôts et taxes	10 200 000,00	0,00	0,00	0,00	10 200 000,00
74	Dotations et participations	1 039 000,00	0,00	0,00	0,00	1 039 000,00
75	Autres produits de gestion courante	7 007 000,00	0,00	0,00	0,00	7 007 000,00
Total des recettes de gestion courante		18 786 000,00	0,00	0,00	0,00	18 786 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	96 000,00	0,00	0,00	0,00	96 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		18 882 000,00	0,00	0,00	0,00	18 882 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		18 882 000,00	0,00	0,00	0,00	18 882 000,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	15 582 418,71
---	----------------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	34 464 418,71
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	27 327 825,71	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	----------------------	---

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 009 557,00	0,00	0,00	0,00	1 009 557,00
204	Subventions d'équipement versées	3 960 407,63	0,00	-32 664,26	0,00	3 927 743,37
21	Immobilisations corporelles	289 521,20	0,00	500 000,00	0,00	789 521,20
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	74 438 175,42	0,00	-628 185,86	0,00	73 809 989,56
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	79 697 661,25	0,00	-160 850,12	0,00	79 536 811,13
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison "affectat" (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^{on} et créances rattachées	3 850 000,00	0,00	0,00	0,00	3 850 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	200 000,00		-25 000,00	0,00	175 000,00
	Total des dépenses financières	4 050 000,00	0,00	0,00	0,00	4 050 000,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	5 990 685,69	0,00	128 185,86	0,00	6 118 871,55
	Total des dépenses réelles d'investissement	89 738 346,94	0,00	-32 664,26	0,00	89 705 682,68
040	Opérat ^{ion} ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	9 944 198,08		32 664,26	0,00	9 976 862,34
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	9 944 198,08		32 664,26	0,00	9 976 862,34
	TOTAL	99 682 545,02	0,00	0,00	0,00	99 682 545,02

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	99 682 545,02
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	32 379 692,64	0,00	-128 185,86	0,00	32 251 506,78
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	745 000,00	0,00	0,00	0,00	745 000,00
	Total des recettes d'équipement	33 124 692,64	0,00	-128 185,86	0,00	32 996 506,78
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	863 090,00	0,00	0,00	0,00	863 090,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	14 026 702,44	0,00	0,00	0,00	14 026 702,44
138	Autres subvent ^{ions} invest. non transf	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison "affectat" (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^{ion} et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	9 396 185,38	0,00	0,00	0,00	9 396 185,38
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	24 285 977,82	0,00	0,00	0,00	24 285 977,82

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 35 - BUDGET PRINCIPAL - DM (projet de budget) - 2019

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
45...	Total des op. pour le compte de tiers (8)	4 747 611,75	0,00	95 521,60	0,00	4 843 133,35
Total des recettes réelles d'investissement		62 158 282,21	0,00	-32 664,26	0,00	62 125 617,95
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	21 836 289,64		0,00	0,00	21 836 289,64
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	5 491 596,07		0,00	0,00	5 491 596,07
041	Opérations patrimoniales (4)	9 944 196,08		32 664,26	0,00	9 976 860,34
Total des recettes d'ordre d'investissement		37 272 081,79		32 664,26	0,00	37 304 746,05
TOTAL		99 430 366,00	0,00	0,00	0,00	99 430 366,00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	252 179,02
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	99 682 545,02

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	27 327 885,71
--	----------------------

(1) Cf. Modalités de vote 5-B.

(2) Inverse en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (buissonnement, ZAC...) par ailleurs rétroactives dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retranche les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retranche, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040

Opérations sous mandat - Travaux pour compte de tiers
Comité syndical du 2 juillet 2019 - Décision modificative n°3

N°	Nom bénéficiaire	Désignation opération	Budget	N° prog. MO	Total dépenses TTC	Total recettes TTC	dont part SDE 35	dont part bénéficiaire
1	Rennes Métropole	Effacement des réseaux rue de la Perronaye - Romillé	DM3-2019	0004	42 763,86 €	42 763,86 €	7 489,26 €	35 274,60 €
2	Commune du Minihic sur Rance	Effacement des réseaux rue de la Chevalerie	DM3-2019	0005	2 065,20 €	2 065,20 €		2 065,20 €
3	Commune de Bais	Effacement des réseaux rue des Tisserands (hors agglo)	DM3-2019	0006	28 525,20 €	28 525,20 €	9 446,00 €	19 079,20 €
4	Commune de Bais	Effacement des réseaux rue des Tisserands (agglo)	DM3-2019	0007	54 831,60 €	54 831,60 €	15 729,00 €	39 102,60 €
TOTAL					128 185,86 €	128 185,86 €	32 664,26 €	95 521,60 €

5. Finances – Durées d’amortissement

Les instructions budgétaires et comptables M14 et M49 ont introduit dans la gestion des collectivités des procédures telles que l’amortissement des immobilisations et la tenue de l’inventaire, qui visent à améliorer la connaissance et le suivi du patrimoine des collectivités.

Par délibérations du 11 décembre 1996 et du 9 février 2006, le Syndicat a déterminé les durées d’amortissement de ses biens principaux. En décembre 2018, et suite aux évolutions de compétence, le SDE35 a précisé les durées d’amortissement relatives aux biens de la compétence éclairage.

Afin de clarifier le suivi du patrimoine du Syndicat, il est proposé de synthétiser dans une unique délibération toutes les durées d’amortissements votées depuis 1996.

En outre, afin de simplifier le suivi comptable des amortissements annuels, il est proposé de fixer à 1 000 € le seuil d’amortissement pour les biens à faible valeur amortis sur une seule année.

Les durées d’amortissement du Syndicat sont les suivantes :

OBJET	DUREE (en années)	N° DELIBERATION
BIENS DE FAIBLE VALEUR INFERIEURS A 1 000 € TTC	1	20190702_COM_XX
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Biens d'éclairage	30	20181204_COM_05
Matériel bureau électrique	4	1996.12.11
Matériel informatique	3	1996.12.11
Matériel transport automobile	4	1996.12.11
Mobilier	10	1996.12.11
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Aides à l'investissement des entreprises	5	durée maximale obligatoire (circulaire interministérielle n° NOR INT B0200059C du 26 février 2002)
Brevet	sur la durée du privilège	
Frais de recherche et développement	5	
Frais d'étude et frais d'insertion non suivi de réalisation	5	
Frais relatifs aux documents d'urbanisme	10	
Logiciel informatique	3	1996.12.11
Subvention d'équipement public	1	2006-02-09-COM-06
Subvention d'équipement relative à des biens immobiliers et des installations	30	durée maximale obligatoire (circulaire interministérielle n° NOR INT B0200059C du 26 février 2002)
Subvention d'équipement relative à des biens mobiliers, du matériel et des études	15	

VU les articles L2321-2,27°, L2321-3 et R2321-1 du CGCT,

VU les instructions budgétaires et comptables M4, M14 et M49,

Les membres du Comité syndical, après délibération, à l’unanimité, valident les durées d’amortissement telles que présentées dans le tableau ci-dessus et autorisent le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

6. Finances – Attribution d’une subvention exceptionnelle à la commune de Bais

Par courrier du 21 mars 2019, la commune de Bais a demandé la prise en charge financière par le SDE35 des travaux d’effacement d’une ligne HTA située entre la rue de la fontaine, la rue de la Jouinière et la rue des planchettes, considérant que le SDE35 aurait dû intégrer ces travaux aux opérations d’effacement réalisées jouxtant ces rues. La proposition financière d’Enedis s’élève à 52 004,14 € HT.

La position de la ligne HTA, perpendiculaire aux rues où ont eu lieu les effacements, n’était pas de nature à conduire à son effacement sans demande expresse de la Mairie, sachant que la subvention apportée par le SDE35 porte exclusivement sur l’effacement des lignes BT.

Vu de l’âge de ligne (1991), et du fait qu’aucun projet d’aménagement à court termes ne soit prévu sous la ligne HTA, le contrat de concession ne permet pas au SDE35 d’exiger une contribution financière d’Enedis sur ce projet. Les deux postes de transformations associés à cette ligne en antenne ont été renouvelés lors des effacements 2016 et 2018.

Lorsque la commune demande un effacement d’ouvrage HTA, le SDE35 peut mettre à disposition d’Enedis une sur-largeur de tranchée pour la pose, ce qui permet d’optimiser les prix, mais le coût de la sur-largeur est pris en charge en totalité par la commune.

La Mairie de Bais indique avoir réalisé cette demande à l’oral au chargé d’opérations, mais sans que le SDE ne puisse trouver trace de cet élément dans les CR de chantier. Le chargé d’opération ne travaille plus pour le SDE35. Les projets d’effacement ont été approuvés par la Mairie, et ils n’intégraient pas l’effacement de la ligne HTA. La Mairie évoque la complexité technique de ce type de dossier et le fait que de leur côté, il était évident que cette ligne HTA était intégrée au projet.

Le surcoût lié au décalage de la réalisation des travaux a été estimé par le SDE35 à 16 319 €.

Vu ces éléments, la responsabilité du SDE35 ne peut être engagée, même si un doute subsiste sur le défaut de conseil.

Après délibération, à l’unanimité, le Comité syndical décide d’attribuer une subvention dérogatoire à la commune de Bais d’un montant de 10 771 € couvrant 2/3 du surcoût lié au fait que les travaux soient réalisés en deux phases, en rappelant que le SDE35 ne finance pas les travaux d’effacement de la HTA, domaine réservé d’Enedis et charge le Président de la mise en œuvre de cette décision.

7. Finances – Travaux réseau concédé – Convention avec Territoires et Développement

Le SDE35 a réalisé en 2015 un raccordement à la demande de l’aménageur Territoires et Développement pour la ZAC des petits prés à Montgermont. Lors de la viabilisation de cette ZAC, l’ilot 12 a été desservi par un raccordement sur la façade nord de la parcelle.

Depuis, pour des raisons financières et techniques, le constructeur souhaite un raccordement de son ouvrage en façade Sud sur cette même parcelle. Ce raccordement nécessite une extension du réseau électrique d’environ 130 mètres depuis le poste de transformation « Oméga ». Or, le guide des aides ne prévoit pas d’extension sur des parcelles déjà desservie. Le SDE35 accepte néanmoins l’assurer la maîtrise d’ouvrage de cette prestation mais propose de répercuter la totalité du coût des travaux à la société Territoires et Développement qui a accepté cette prise en charge.

Les modalités financières de cette extension dérogatoire font l'objet d'une convention établie entre la société Territoires et Développement et le SDE35.

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical accepte la réalisation de cette opération par le SDE35 aux conditions dérogatoires du guide des aides exposées dans la convention annexée. Elle autorise le Président à signer la convention ainsi que tous les documents relatifs à cette affaire.

8. Coopération décentralisée – Demandes de subventions

Par délibération du 18 novembre 2014 et dans le cadre de la loi Oudin-Santini-Pintat qui autorise les syndicats d'énergie à affecter 1 % de leurs ressources à des projets de coopération décentralisée, le comité syndical a ouvert une enveloppe budgétaire pour soutenir des projets de ce type.

L'Association Fraternité Africaine et l'association Teria ont sollicité le SDE35 en avril, pour une demande de subvention.

Projet n° 1 de l'AFA: Installation d'une pompe de forage et de panneaux solaires pour alimenter un centre de santé dans la région de Piela au Burkina Faso.

La subvention demandée au SDE35 est de 10 000 euros pour un montant total du projet de 27 848 euros. Plusieurs partenaires ont été sollicités dont la commune de Chevaigné qui apporte une subvention de 500 euros. L'Association Fraternité Africaine, porteuse du projet contribue à hauteur de 8 424 euros grâce à ses actions en France de collecte de papiers (plus de 50 tonnes par an). La formation de techniciens locaux est assurée par une entreprise locale pour assurer la maintenance des installations.

La demande a été présentée en commission Energie en mai dernier. Celle-ci a émis un avis et propose une aide de 6 000 euros.

Projet n° 2 de Teria : Electrification de trois écoles (EP, ventilation et ordinateurs) et pompage d'eau à l'aide de panneaux solaires pour un collège et une école primaire, dans les communes de Niandela et de Boussama, au Burkina Faso.

La solution technique retenue consiste en une centrale électrique solaire permettant de pomper l'eau du puits et la mise en place des modules solaires et batterie pour éclairer les salles de classe.

La subvention demandée au SDE35 est de 12 000 euros pour un montant total du projet de 41 292 euros (17 348,14 € sont dédiés à « l'énergie »). Plusieurs partenaires ont été sollicités dont la commune de Chartres-de-Bretagne qui apporte une subvention de 500 euros, le Conseil Régional avec une aide de 15 000 euros, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne avec une aide de 8 000 euros. La formation de techniciens locaux est assurée par l'association locale Teria et le suivi de chantier par l'association Zaklange.

La demande a été présentée en commission Energie en mai dernier. Celle-ci a émis un avis favorable pour une subvention de 3 777 euros, inférieure à la demande de l'association, mais celle-ci a déjà bénéficié d'aide du SDE35 en 2016 et en 2018.

Pour rappel, une enveloppe annuelle globale de 30 000 € est affectée aux projets de coopération. 2 projets ont déjà été subventionnés sur le premier trimestre 2019. Avec ces 2 nouveaux projets, il resterait 12 023 euros pour financer d'autres projets de coopération d'ici décembre 2019.

Après délibération, à l'unanimité, le Comité syndical décide :

- d'accorder une subvention de 6 000 € à l'association Fraternité Africaine pour un projet dans la région de Piela au Burkina Faso,
- d'accorder une subvention de 3 777 € à l'association TERIA pour un projet à Niandela et Boussama au Burkina Faso,

- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à ces projets de coopération décentralisée.

9. Concession – Négociation du nouveau contrat de concession – Point d'étape

Pour rappel, en 2018, le Syndicat a décidé de lancer la réflexion sur la fin du contrat de concession signé depuis 1992 avec Enedis et EDF et son renouvellement. Cette même année, une commission dédiée a été mise en place, les objectifs politiques ont été recensés et le Syndicat a formalisé ses besoins d'accompagnement par des tiers extérieurs.

En 2019, un audit comptable a été réalisé. Différentes réflexions et benchmark ont été menées avec les réseaux (FNCCR et Amorce, autres syndicats, métropoles) et un cabinet juridique. Des diagnostics financiers et du patrimoine ont été initiés et des échanges techniques réalisés.

Une première instance de négociation avec les concessionnaires EDF et ENEDIS a été organisée le 26 mars 2019 pour arrêter une méthode de travail. 5 groupes de travail portant sur l'élaboration du schéma directeur d'investissement, 2 groupes de travail concernant la transition énergétique et 2 groupes de travail sur le bilan comptable se sont réunis.

Le Président et le Directeur présentent les premiers résultats de ces travaux. Ils pointent, sur les différentes thématiques, les enjeux, les points de vigilance et les premiers blocages rencontrés. Les premiers points d'accords et de désaccord sont détaillés.

Suite à cette présentation, des élus interrogent le Président sur les marges de manœuvre des élus du Syndicat dans cette négociation et le niveau du rapport de force.

Le Président précise que le Syndicat est dans une situation particulière puisqu'il n'a pas le choix de son concessionnaire, qui ne peut être qu'Enedis, et qu'il ne peut pas négocier le tarif, celui-ci étant fixé par la CRE à travers le TURPE. L'entreprise Enedis dégage actuellement des profits, qui remontent à sa société mère EDF, et EDF appartenant à l'Etat on ne peut pas compter sur ce dernier pour aider les Syndicats dans la négociation. C'est toute la complexité du système. Néanmoins, le contrat du SDE35 est un contrat important pour Enedis, nous sommes actifs au niveau des réseaux nationaux FNCCR et AMORCE, et nous nous sommes entourés d'experts juridiques et financiers pour la négociation. De plus, on peut noter que les relations se sont grandement améliorées par rapport à un passé récent, qu'aujourd'hui, les interlocuteurs se respectent et prennent en considération le rôle d'AODE du Syndicat. Malheureusement, beaucoup de choses ne dépendent pas du niveau local et il y a fort à parier que nous n'obtiendrons des avancées qu'après un rapport de force dont l'arbitrage sera national.

10. Groupement d'achat Energie – Arrêt de la liste des membres du groupement

Conformément à l'article 3 de la convention du groupement, la liste des membres du groupement a été arrêtée au 2/04/2019 pour le lancement de la consultation relative à la fourniture de l'électricité pour la période.

De nouveaux membres ont fait part au SDE35 de leur souhait d'intégrer le groupement pour cette prestation. Il est donc proposé au Comité d'arrêter une nouvelle liste des membres modifiée au 2 juillet 2019 comportant leur catégorie vis-à-vis des frais de gestion.

La liste complète est annexée.

11. Groupement d'achat Energie – Attribution des marchés relatifs à l'acheminement et à la fourniture de gaz

Vu la délibération n°20190521_COM_03 en date du 21 mai 2019 relative au lancement de la consultation portant sur l'acheminement et à la fourniture de gaz pour les membres du groupement d'achat d'énergie coordonné par le SDE35 ;

Les membres du Comité syndical, après délibération, à l'unanimité décident :

- d'autoriser le Président à valider le dossier de consultation des entreprises y compris les critères de notation au stade de l'accord-cadre et des marchés subséquents ;
- d'autoriser le Président à lancer les consultations et à réaliser les démarches préalables à l'attribution.

Les caractéristiques de la consultation seront présentées au Comité du mois de septembre 2019. Celui-ci sera amené à délibérer pour autoriser le Président à signer les marchés après accord de la CAO.

12. Commande publique – Installation d'une station de recharge « lente » pour véhicules GNV au Village des Collectivités

Considérant le souhait du SDE35 de favoriser les mobilités Bas Carbone et d'équiper une partie de la flotte de véhicules de service au GNV, il convient d'installer une station de recharge pour véhicule GNV au sein du Village des Collectivités.

Considérant le montant prévisionnel des travaux dont le montant minimal est de 35 000 € et le montant maximal de 60 000 €.

Vu la décision du syndic de copropriété du Village des Collectivités en faveur du projet d'installation d'une station de recharge « lente » pour véhicules GNV sur la façade Est de l'aile D du village des Collectivités.

Les membres du Comité syndical, après délibération, à l'unanimité, autorisent le Président :

- à lancer la consultation et à signer les marchés, ou le cas échéant, déclarer sans suite pour motif d'intérêt général la consultation, et tous les documents y afférents.
- à solliciter tout organisme en mesure de subventionner cet investissement.

13. Commande Publique : Achat d'un logiciel de modélisation des réseaux

Le SDE35 mène depuis plusieurs mois, avec l'appui d'un stagiaire de l'ENSE3 de Grenoble, une étude de faisabilité de réalisation d'un modèle numérique de fonctionnement du réseau électrique.

Dans ce cadre, des contacts ont été pris avec la société ROSEAU qui a développé un logiciel, dénommé "SIRAO", accessible à distance par internet au moyen d'un navigateur, permettant d'afficher une vue cartographique d'un réseau moyenne tension comprenant les postes-sources, les lignes moyenne tension HTA et les postes HTA/BT ainsi que des données relatives à ce réseau, et d'effectuer des calculs électriques (calcul dit « d'écoulement de charge » ou « *load flow* ») sur ce réseau, de manière à pouvoir notamment

planifier le développement des réseaux électriques ou l'intégration d'outils de production d'énergie renouvelable.

Des tests concluants ont été réalisés sur l'un des départs de la concession HTA. Il est donc proposé de tester l'utilisation de ce modèle durant une année sur les cas d'usage suivants :

- Co-établissement avec Enedis du SDI (Schéma Directeur des Investissements) et du PPI (Programmation Pluri-annuelle des Investissements) du prochain contrat,
- Contribution aux pré-études réalisées par le bureau d'études interne du SDE35,
- Apport d'expertise auprès des porteurs de projets d'Énergie Renouvelable lors de l'établissement des raccordements producteurs.

Le but n'est pas de se substituer au concessionnaire dans son rôle, l'outil SIRAO n'ayant pas la précision suffisante et ne concernant aujourd'hui que le réseau HTA, mais de doter le SDE35 d'un outil complémentaire au SIG (Système d'Information Géographique) sur le fonctionnement du réseau afin de monter en compétence sur ce sujet.

A noter qu'une demande de mise à disposition par Enedis au SDE35 de ce type d'outil a été demandée dans le cadre du nouveau contrat de concession, sans retour positif à ce stade.

Après délibération, à l'unanimité, les membres du Comité syndical autorisent le Président à signer un contrat d'un an, et tous les documents y afférents, avec la société ROSEAU pour un montant de 24 999 € HT.

14. Commande Publique - Réalisation d'une mission d'expertise relative à la stratégie énergétique du Pays de Vitré, notamment en gaz naturel et en chaleur

L'approvisionnement énergétique du Pays de Vitré, notamment en gaz naturel et en chaleur, fait actuellement l'objet de trois projets importants dont les intérêts sont parfois divergents :

1. Un projet CSR (Combustible Solide de Récupération - chaufferie et plateforme préparation) du SMICTOM de Vitré (en lien avec le SMICTOM de Fougères),
2. Le projet de desserte gazière du site Lactalis de Retiers porté par le SDE35 suite au transfert de la compétence Gaz par les communes concernées à ce syndicat,
3. Un projet de chaufferie CSR pour le site Lactalis de Retiers.

A l'initiative de Roche aux Fées Communauté, une réunion de coordination entre tous les acteurs locaux ainsi que la Région et l'ADEME, a eu lieu le 24 avril 2019 à Retiers. Elle a permis de présenter les projets de chacun et leurs interactions, positives ou négatives et de rappeler la volonté de la Région Bretagne d'articuler ses politiques Énergie et Déchets.

Lors de cette rencontre, il a été acté la nécessité de mener une réflexion collective permettant de bien poser les atouts / contraintes de chaque projet et d'essayer d'aboutir à un choix territorial partagé et cohérent vis à vis des financeurs avant mi-septembre 2019, date de dépôt prévisionnelle du prochain appel à projets CSR de l'ADEME.

Le SDE35, sollicité par M. Burlot, vice-Président chargé de l'environnement à la Région Bretagne, a accepté d'animer cette démarche territoriale et de porter la mission d'expertise à confier à un tiers extérieur. La Région Bretagne et l'ADEME se sont engagés à financer cette étude.

Une seconde réunion de coordination entre tous les acteurs locaux ainsi que la Région et l'ADEME a eu lieu le 28 mai 2019 à Retiers. Elle a permis de confirmer la nécessité de l'expertise et de valider son contenu.

Au vu des délais très contraints, le SDE35 a lancé une consultation simplifiée en juin auprès de trois bureaux d'études spécialisés, qui a conduit à retenir la société Naldeo Stratégie pour un montant de 24 940 € HT.

Les membres du Comité syndical après délibération, à l'unanimité, autorisent le Président :

- à signer le marché et tous les documents y afférents,
- à solliciter la Région Bretagne et l'ADEME pour subventionner l'étude à hauteur de 80 % maximum.

15. Commande Publique – Evolution de l'infrastructure informatique du SDE35

En raison de l'accroissement du parc informatique lié à l'augmentation du nombre d'agents, la mise en place de nouveaux outils (logiciels de gestion financière, de gestion des affaires, de gestion des RH) et l'arrivée de la fibre, l'infrastructure informatique actuelle du SDE35 montre quelques limites et nécessite des investissements pour la mettre à niveau.

Plusieurs prestations doivent être commandées rapidement dans une première phase :

- Mise en place de nouveaux switch,
- Réorganisation de la baie informatique,
- Création d'une rocade fibre optique entre les baies du 1^{er} et 2^e étage.

Le montant prévisionnel de cette première mise à niveau est estimé à 25 000 € TTC.

Les membres du Comité syndical, après délibération, à l'unanimité, autorisent le Président à consulter, à signer les contrats et/ou marchés correspondants et tous les documents afférents.

16. SEML Energ'IV – Prise de participation SAS Breli Sun Park

Préambule

La société See You Sun, basée à Chantepie, est spécialiste des projets photovoltaïques sur ombrière de parking associés à un service complet de recharge pour véhicules électriques. Elle a proposé à Energ'IV de s'associer pour réaliser des projets liant production photovoltaïque et mobilité décarbonnée en Ille-et-Vilaine.

Présentation du projet

See You Sun et Energ'IV souhaitent créer la société « Breli Sun Parc » dont l'objet social porte notamment sur l'investissement dans des centrales photovoltaïques (essentiellement en ombrières), et permettant le développement d'un parc de points de charge destinés aux véhicules électriques et hybrides rechargeables. See You Sun et Energ'IV se sont fixées comme premier objectif d'atteindre un volume cible global de 5 MWc/an sous la forme de projets d'ombrières photovoltaïques dont la puissance unitaire sera principalement de 100 kWc.

La société « Breli Sun Parc » réalisera le développement, la construction et l'exploitation des centrales photovoltaïques durant 30 ans. Pour ce faire, elle portera trois principaux contrats :

- Un contrat d'apporteur d'affaire conclu entre la société de projet et Energ'IV ;
- Un contrat EPC (Engineering, Procurement and Construction : clé en main) conclu entre la société de projet et See You Sun ;
- Un contrat d'exploitation et de maintenance conclu entre la société de projet et une entreprise spécialisée (non sélectionné à ce stade).

Il est rappelé qu'un projet photovoltaïque comprend classiquement les phases et étapes successives suivantes :

- Phase 1 : Sécuriser le foncier
- Phase 2 : Obtenir l'autorisation d'urbanisme
- Phase 3 : Demander une proposition technique et financière pour le raccordement de la centrale sur le réseau
- Phase 4 : Sécuriser un mode de valorisation de la production
- Phase 5 : Construire la centrale photovoltaïque
- Phase 6 : Raccorder la centrale sur le réseau et la mettre en service
- Phase 7 : Exploiter et maintenir la centrale

L'investissement pour cette grappe de projets totalisant 5MWc sera de l'ordre de 6,75M€ dont 0,9M€ investis en fonds propres. La rémunération prévisionnelle des fonds propres sera de 5 % minimum.

Fortes de leurs compétences respectives, les rôles sont répartis ainsi :

- Energ'IV, proposera aux acteurs du territoire (privés comme publics) l'opportunité de voir leurs parkings équipés d'ombrières photovoltaïques, pouvant accueillir des bornes de recharge, sans aucun investissement.
- Une pré-identification des espaces fonciers présentant un potentiel solaire intéressant sera effectuée en commun. Ce travail doit permettre d'accélérer les mises à disposition des espaces fonciers éligibles par les communes du département.

A ce stade, il est convenu qu' Energ'IV puisse également assurer une mission d'OPC général (suivi de travaux), en lien avec See You Sun, lors de la phase de construction. Cette mission sera rémunérée selon un accord-cadre entre les deux sociétés.

See You Sun assurera l'ensemble du développement opérationnel. Ce développement comprend notamment les éléments suivants : études, démarches d'urbanisme, démarches auprès d'Enedis, fourniture, construction, mise en place du financement de projet au sein de la société, exploitation des centrales solaires.

Participation de la SEM Energ'IV à la SAS Breti Sun Park

Les membres du Comité syndical après délibération, à l'unanimité, décident de donner un avis favorable pour :

- la création d'une filiale de la SEML Energ'IV via la souscription à hauteur de 490 euros, soit 490 parts sociales dans la SAS Breti Sun Park représentant 49% du capital social ;
- la contribution de la SEML Energ'IV à même proportion (49%) via un apport en CCA, afin notamment de couvrir les frais de développement.

A une question sur le modèle économique, David Clause précise que les baux ou les conventions d'occupation temporaires sont signés pour 30 ans mais que les projets trouvent leur équilibre économique sur 20 ans

17. Ressources humaines – Création d'un poste à temps non complet

Le Président propose à l'assemblée délibérante :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-3 1°) et 2°)

Vu le décret n°88-145 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,
Vu le tableau des emplois adopté par délibération n° 20190129_COM_02 du 29 janvier 2019,
Vu le budget primitif 2019 adopté par délibération n°20190226_COM_05 du 26 février 2019
Considérant la nécessité de créer 1 emploi permanent compte-tenu des besoins du pôle éclairage public.

En conséquence, après délibération, le Comité syndical, à l'unanimité, décide la création d'un emploi permanent de technicien à temps non complet de 34/35ème pour l'exercice des fonctions de conducteur d'opérations d'éclairage public à compter du 1^{er} septembre 2019.

18. Locaux du SDE35 – Actualisation du programme de travaux

Par délibération du 2 avril 2019, le Comité a approuvé le lancement d'une consultation d'AMO permettant un réaménagement de locaux pour une enveloppe globale estimée à 50 000 €.

Le programme prévisionnel prévoyait la création d'une nouvelle salle de réunion, l'aménagement de différents espaces de rangement que ce soit dans les bureaux ou dans les salles reprographie ainsi qu'une nouvelle porte d'entrée pour le SDE35.

Aux termes de l'étude réalisée par le Bureau d'études Conceptu'el, et de la rédaction du CCTP de consultation de travaux associée, il est proposé de corriger l'enveloppe initiale de la façon suivante :

- Mission d'AMO : 11 880 € HT
- Marché de travaux : 66 300 € HT
 - o Lot dépose, placo-plâtre et cloisons modulaires : 21 500 € HT
 - o Lot électricité / ventilation / climatisation : 19 500 € HT
 - o Lot menuiserie intérieure : 20 800 € HT
 - o Lot signalétique : 4 500 € HT
- Montant de l'opération : 78 180 € HT

A noter que le lot menuiserie intérieure intègre la création d'un ensemble mobilier pour le hall d'entrée qui n'était pas intégré dans l'estimation initiale, et que le lot signalétique prévoit une création graphique sur le mur d'entrée en accompagnement du changement de la porte d'entrée.

Après délibération, les membres du comité, à l'unanimité :

- Approuvent le nouveau montant prévisionnel de l'opération ;
- Approuvent le lancement de la consultation d'entreprises de travaux d'aménagement intérieur ;
- Autorisent le Président à signer les marchés de travaux et tous les documents y afférents.

19. Information des attributions exercées par le bureau par délégation du comité

Le Comité syndical a délégué au bureau certaines de ses attributions. Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président rend compte des travaux et des attributions du bureau exercées par délégation de l'organe délibérant.

- Attribution de subventions diverses pour travaux – (Bureau du 21/05/2019) :

20. Information des attributions exercées par le président par délégation du comité

Le comité syndical a délégué au Président certaines de ses attributions. Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

- Achats inférieurs à 2 000 €

La liste détaillée des achats inférieurs à 2 000 € est consultable sur demande aux services du SDE35.

- Achats supérieurs à 2 000 €

Date	Tiers	Objet	Montant
21/05/2019	CONCEPTU'EL	Assistance aménagement de bureaux	2 040,00 €
28/05/2019	ILIANE INFORMATIQUE	Abonnement solution anti-spam	3 348,00 €
28/05/2019	OMR	Acquisition 2 photocopieurs	10 872,00 €
11/06/2019	FNCCR	Stand PEBreizh Congrès FNCCR	4 596,00 €

21. Questions diverses

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 12 h 30.

Le président,
Didier NOUYOU

